

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le

**19 DEC. 2019**

ID : 056-215601626-20191216-DB20191207A-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—————  
Séance Publique  
Lundi 16 décembre 2019  
—————

**POLITIQUE DE L'HABITAT : RUE ERNEST RENAN – SUBVENTION**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Antoine GOYER, Serge LECUYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Sylvain BRITEL, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Jean-Luc MADEC à Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES à Patricia QUERO-RUEN, Christelle CAINJO à Armelle GEGOUSSE, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR.

**Absentes :** Dominique DAUGES, Nolwenn DELALEE.

**Secrétaire de séance : Martine LIEDOT**

<i>Présents : 26</i>
<i>Pouvoirs : 05</i>
<i>Absents : 02</i>

n°07a

**DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ET FONCIER**

**POLITIQUE DE L'HABITAT : RUE ERNEST RENAN – SUBVENTION**

Rapporteur : Pascaline Alno

La Commune de Ploemeur a souhaité favoriser la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur son territoire.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 4 octobre 2017, a décidé de mettre en place une aide modulable de 35 € par m<sup>2</sup> de surface habitable.

Aiguillon Construction, SA HLM, a obtenu un permis de construire le 5 juin 2019 pour la construction de 8 logements sociaux, rue Ernest Renan.

Le bailleur sollicite une subvention.

Le programme est financé en PLUS pour 4 logements (dont 2 T3 et 2 T2) et en PLAI pour 4 logements (dont 2 T3 et 2 T2).

La surface habitable est 422,52 m<sup>2</sup>, la subvention est donc de 14 788 €.

La subvention sera versée à l'achèvement des travaux.

**Vu** la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2017 décidant de mettre en place une aide pour la production de logements locatifs sociaux ;

**Vu** l'avis de la commission « Urbanisme et logement » du 5 décembre 2019 ;

**Vu** l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du 9 décembre 2019 ;

**Vu** la demande de Aiguillon construction ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** une subvention de 35€ le mètre carré de surface habitable à Aiguillon construction pour la production de 4 logements financés en PLUS et 4 logements financés en PLAI.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,  
Maire